

le **CeM**aphore

Bulletin d'information sur la mobilité



La parole à ... Jean-Marie HALLEUX,
Assistant au Service de géographie
économique de l'ULg et chercheur
CPDT (1) au LEPUR (2)

Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Rentabiliser l'espace routier : le point de vue d'un CeM
- Un nouvel outil de gestion de la mobilité à l'intention des écoles : le "Plan de déplacements scolaires"

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA

Le CeMaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Au fil des numéros, il vous propose des informations spécifiques et ponctuelles liées au réseau et à son contexte : l'actualité, les informations venant des CeM, les informations venant de la Région, les informations sur des résultats d'études (belges ou européennes), le centre de documentation (livres, articles, dossiers, etc.), les manifestations (colloques, débats, séminaires, etc.), les ressources (personnes et institutions de contact).

La mobilité et le territoire

Limiter à sa source et sur le long terme la demande en déplacements nécessitera de mieux aménager les territoires ruraux et urbains. Cela est maintenant devenu une évidence pour beaucoup : une densité qualitative des espaces bâtis et une mixité raisonnée entre activités économiques et fonctions résidentielles sont indispensables pour véritablement limiter les besoins en transports.

À l'heure où les enquêtes "Moniteur de Sécurité" du Ministère fédéral de l'Intérieur annoncent que 40 % des Wallons éprouvent une réelle insécurité face à la pression automobile, il faut aussi rappeler combien la limitation et la maîtrise des nuisances routières sont primordiales pour assurer un aménagement durable du territoire. Face à de telles données, il n'est en effet guère étonnant de constater que les familles choisissent de protéger leurs enfants en quittant la trame urbaine et en peuplant les lotissements périphériques.

Si la faible qualité de nos espaces publics alimente le peuplement de territoires périphériques très peu accessibles par les alternatives à la voiture particulière, cela se déroule malheureusement aux dépens du bien commun. Pour assurer nos possibilités de développement futur en limitant les très sérieux surcoûts de long terme qu'une urbanisation diffuse nous obligera à assumer, il est donc essentiel de concilier les besoins individuels en mobilité et le respect de la qualité de vie de tous. Ne s'agit-il pas là de la tâche première du conseiller en mobilité ?

Jean-Marie HALLEUX
Tél. : 04 366 53 27
Courriel : Jean-Marie.Halleux@ulg.ac.be

(1) Conférence Permanente du Développement Territorial
(2) Laboratoire d'Etudes en Planification Urbaine et Rurale



Un nouvel outil de gestion de la mobilité à l'intention des écoles : le "Plan de déplacements scolaires"

Constat

Rien d'étonnant : 60 % des déplacements sur le chemin vers l'école se font aujourd'hui en voiture. Par ailleurs, les déplacements scolaires représentent près de la moitié des déplacements aux heures de pointe, surtout le matin. La mobilité scolaire constitue donc un enjeu majeur dans l'ensemble du système de mobilité.

Un nouvel outil présenté dans un guide

Pour changer nos habitudes, nos comportements, il faut une méthode, des outils et l'implication de chacun. C'est ce que propose le tout récent guide édité par la Région wallonne, à l'initiative de la Direction des Etudes et de la Programmation du MET. Le nouveau concept présenté est le "Plan de Déplacements Scolaires" (PDS), petit frère du Plan communal de mobilité (PCM).

Une commission de mobilité

Il s'organise autour d'une commission de mobilité d'école (ou d'écoles). Ce groupe de travail peut être composé de la direction de l'école, d'enseignants, de parents d'élèves et d'élèves. Il est conseillé d'associer des membres d'organisations extérieures (administration communale, sociétés de transport public, milieu associatif, ...). Le guide offre d'ailleurs aux écoles un répertoire de partenaires potentiels dans le domaine de la mobilité.

Deux objectifs, trois étapes

Améliorer les conditions d'accès pour tous les modes de déplacement des personnes qui se rendent à l'école et **promouvoir une mobilité durable** (proposer des alternatives, sensibiliser, informer, éduquer), tels sont les deux grands objectifs des PDS : des objectifs totalement en phase avec ceux plus globaux des PCM, à l'échelle de la Commune.

La démarche "PDS" proposée comporte trois étapes :

- réaliser un diagnostic ;
- déterminer un plan d'actions ;
- mettre en œuvre le plan.

Il ne faut pas se leurrer : changer les habitudes, changer les mentalités est un travail de longue haleine qui nécessite l'adhésion de chacun. Mais, grâce à une meilleure connaissance de la situation et à l'expérience acquise, **l'école peut**, à chaque rentrée, **organiser une large sensibilisation des élèves et des parents**, de façon à relancer, consolider et étendre les actions en faveur d'une mobilité scolaire durable, tout comme elle se chargera, si nécessaire, de réorienter les actions.



Du concret, du concret !

Le guide présente aussi les résultats de dix expériences pilotes menées durant l'année scolaire 2001 - 2002. Elles ont servi à tester et à valider la méthodologie proposée. Cette sélection a eu pour but de réunir la plus grande partie de la diversité des réalités et des sensibilités dans les écoles en Région wallonne.

Pour continuer dans cette démarche expérimentale et profiter des liens privilégiés qu'ont les chargés de mission des transports scolaires avec les directions d'école, deux nouveaux tests s'effectueront dès 2003 avec des "zones d'écoles".

Sous la houlette des chargés de mission locaux, quelques écoles de Visé (9 écoles et environ 3 800 élèves) et de Jambes (4 écoles et environ 3 200 élèves) seront encadrées par divers acteurs techniques afin de tester l'intérêt d'un PDS multi-écoles, multi-réseaux. Un test similaire est d'ailleurs en cours avec cinq écoles du centre ville de Chimay.

Conclusion

Encore plus d'enfants dans les bus, dans les trains, un recours plus important encore à la marche à pied (en toute sécurité !), au vélo, ... **Une meilleure mobilité, c'est le défi de tous, des enfants, des parents, de chacun d'entre nous.** À bon entendeur !

Pascal Blocteur
MET - Direction des Etudes et de la Programmation de la direction générale des Transports
Tel : 081 77 30 90
Courriel : pblocteur@met.wallonie.be

Rentabiliser l'espace routier : le point de vue d'un CeM

Encombrement et mobilité

Le constat est simple : nous sommes trop nombreux à vouloir nous déplacer en même temps au même endroit. Il faut donc mieux utiliser l'espace routier en maximisant le nombre de personnes transportées, sans augmenter la congestion. Comment encourager ce mouvement, si ce n'est en accordant des facilités de circulation aux transports en commun et aux covoitureurs ?

Un nouvel outil réglementaire

Depuis le 31 mars, une nouvelle réglementation est d'application ⁽¹⁾, qui prévoit la disposition suivante : "Lorsque le *signal C5* ⁽²⁾ est **complété par la mention *Excepté 2+* ou *Excepté 3+***, la chaussée ou la bande de circulation ainsi signalées ne sont accessibles qu'aux véhicules occupés par au moins deux ou trois personnes selon les cas ainsi qu'aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun." Avec ce nouvel outil, à l'heure de pointe par exemple, **une bande de circulation peut être interdite aux autosolistes** ⁽³⁾ **au profit des véhicules où se trouvent au moins deux personnes**. Le code permet par ailleurs d'utiliser une signalisation à message variable (article 65.3) et une signalisation par bande de circulation (article 65.4) à placer sur les ponts et sur les portiques qui enjambent les autoroutes.

Et la bande de gauche de l'autoroute ?

Sur l'autoroute, on peut ainsi envisager de réserver l'accès à la bande de gauche aux *covoitureurs* et aux transports en commun. Les boucles enfouies dans le revêtement détecteraient le ralentissement dû à l'embouteillage. La signalisation, placée au-delà de chaque accès à l'autoroute, interdisant la bande de gauche aux *autosolistes*, serait alors activée, jusqu'à ce que la circulation redevienne fluide. Attention : que la bande de gauche soit ou non interdite aux *autosolistes*, l'obligation de rouler à droite reste d'application pour tous les conducteurs.

(1) Cfr. l'arrêté royal du 18 décembre 2002, publié au Moniteur belge du 25 décembre 2002, et spécialement l'article 11.

(2) Le signal C5 (silhouette noire d'une voiture dans un disque blanc bordé de rouge) interdit l'accès aux conducteurs de véhicules à moteur à plus de deux roues et de motocyclettes avec side-car.

(3) Véhicules où le conducteur est seul.

Il faut bien sûr, préalablement, sensibiliser le public en expliquant que la mesure proposée est la solution la plus rentable (rapport efficacité / coût) pour faciliter l'accès aux grandes villes. Elle profitera à tous puisque l'augmentation du taux d'occupation des voitures conduit à réduire leur nombre, et donc la congestion.

Si, après quelques temps, le nombre de véhicules de *covoiturage* augmente au point qu'à l'heure de pointe la circulation sur la bande de gauche ralentit, ce sera le signe qu'il est temps de restreindre la circulation sur cette bande aux véhicules transportant au moins trois personnes (conducteur compris) au lieu de deux.

Pourquoi ne pas utiliser la bande d'arrêt d'urgence ?

Primo, cette bande est destinée... aux arrêts d'urgence. Si un véhicule est en panne, il serait incommode, voire dangereux, que les transports en commun ou les *covoitureurs* doivent, pour le dépasser, se réinsérer dans la bande de droite. Secundo, l'usager qui quitte l'autoroute ou qui y accède connaîtrait des difficultés à traverser en sécurité le trafic rapide circulant sur la bande d'arrêt d'urgence.

La resquille, sport national ?

Contrôler l'usage de la bande de gauche quand elle est interdite aux *autosolistes* n'est pas le moindre des problèmes. La volonté politique doit s'affirmer. Le contrôle sur le terrain peut être exercé par les motards de la police fédérale, et le suivi judiciaire doit être assuré avec constance.

Est-ce bien réaliste ?

Il est évident qu'obtenir l'accord des Régions et assurer le contrôle ne seront pas facile. Mais la mesure proposée, en rentabilisant l'espace routier, est sans doute des plus efficaces pour attirer des clients vers les transports en commun et développer le *covoiturage*. Ne nous laissons pas impressionner par les "Il faut être réaliste", ce drapeau de l'immobilisme.

Philippe Degand
Conseiller en mobilité
Tél. : 010 47 26 54
Courriel : degand@sper.ucl.ac.be

Les lecteurs sont bien entendu invités à participer au débat et à nous transmettre leur point de vue.





DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseil de lecture

Gérer les déplacements du personnel : un nouveau rôle pour l'entreprise, CEMT, 2002 (Table ronde, 121)

La mise en place de plans de déplacements d'entreprise est un sujet à la pointe de l'actualité "mobilité". Cette nouvelle publication de la Conférence Européenne des Ministres des Transports fait le point sur cette problématique en abordant différentes expériences, tant européennes qu'américaines, d'organisation par les entreprises de la mobilité de leurs salariés. Une publication à découvrir dans votre centre de documentation ...

Delphine Rossomme et Brigitte Ernon – Gestionnaires
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 25
Courriel : centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
Site : <http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Billet d'humour

VUE – Mmes Mélotte et Nicaise ont, bien malgré elles, inauguré le tout nouveau fourgon cellulaire de la police locale de Billevesée sur Mehaigne. Les dites dames avaient été surprises, deux heures plus tôt, en flagrant délit de grivèlerie dans une pâtisserie réputée de la région. De source bien informée, les deux comparses seraient en aveux.

Note : dépêché sur les lieux par sa hiérarchie, le maréchal des logis chef Mélotte (accessoirement de dos sur le fourgon et inconséquemment marié à l'une des prévenues) n'a souhaité faire aucun commentaire.



À vos plumes !

Vous souhaitez proposer un article, une photo ou encore une anecdote humoristique sur la mobilité, n'hésitez pas à contacter les animatrices du réseau ; elles se feront un plaisir de vous indiquer les modalités vous permettant, vous aussi, de contribuer à la vie du CeMaphore.

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, transmettez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

Visitez l'agenda du site internet du réseau des CeM pour découvrir d'autres activités : <http://cem.mobilite.wallonie.be>

Le réseau des CeM a mis au point une procédure de participation aux frais d'inscription pour les CeM communaux qui souhaitent assister à des séminaires, à des colloques ou à des formations. Pour plus de renseignements, contacter l'animatrice du réseau.

L'AGENDA

Du réseau

- Le 18 juin 2003, Rencontre annuelle des CeM et remise des certificats aux nouveaux CeM. Notez cette date dans votre agenda !

L'AGENDA

Hors réseau

- Le 09 mai 2003, visite technique des gares TGV lilloises et VAL, du port de Lille et de la zone multimodale de Dourges, visite gratuite organisée par le CIEM, 4 places réservées pour les CeM.
Infos et inscriptions : Véronique André, réseau des CeM.
- Le 15 mai 2003, "Comment améliorer la mobilité des piétons et des personnes à mobilité réduite ?", formation PEDIBUS, de 13 h à 16h30 au CAMET, 8 blvd du Nord à Namur
Infos : Service Pédibus
Tél. – Fax : 04 252 18 14
Courriel : contact@gamah.be
- Le 13 mai 2003, "Pour un espace public en faveur du piéton : aménagement, déplacement, intermodalité"
Du 20 au 22 mai 2003, "Comment réaliser un espace public : du projet à la réalisation des rues et des places",
Du 11 au 12 juin 2003, "La tarification au service d'une politique des stationnements",
Du 24 au 26 juin 2003, "Les pôles d'échange", à Paris (France)
Infos : École nationale des Ponts et Chaussées
28, rue des Saints-Pères, F75343 Paris cedex 07
Tél. : 00 33 1 44 58 27 13, Fax : 00 33 1 44 58 28 30
Courriel : rose@enpc.fr
Site : <http://pfe.enpc.fr>
- Du 21 au 23 mai 2003, ECOMM 2003, 7^{ème} conférence européenne sur la gestion de la mobilité, Karlstad (Suède).
Infos : Jos Zuallaert et Evelyne Sauvage, Langzaam Verkeer
Tél. : 016 23 94 65
Courriel : ecomm@langzaamverkeer.be
Site : <http://www.epomm.org>
- Du 19 au 20 juin 2003, 1^{er} Colloque international "Environnement et Transport", Institut de Recherches sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), Avignon (France)
Infos : INRETS
Tél. : 00 33 4 72 14 23 00
Fax : 00 33 4 72 37 68 37
Courriel : mereaud@inrets.fr
Site : <http://www.inrets.fr/services/manif/participations.html>
- Du 23 au 26 septembre 2003, congrès "Velo-City 2003", Paris (France).
Infos : Isabelle Lesens
Courriel : velocity2003@mairie-paris.fr
Site : <http://www.velo-city2003.com>

Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées par fax ou par courriel à :

Véronique André, animatrice du réseau
c/o D.311 – Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur
Tél. : 081 77 31 26, Fax : 081 77 38 22
Courriel : reseau-cem@met.wallonie.be
Site : <http://cem.mobilite.wallonie.be>



**mobilité
en wallonie**
direction générale
des transports